

## SEANCE DU 04 DECEMBRE 2020

-----

L'an deux mille vingt, le quatre décembre, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel SOUPIZET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 novembre 2020

Présents : AUDONNET Sylvie, BECKER Pascal, BURBAUD Didier, DUMAINE Christelle, LACROIX Elisabeth, MENETRIER Alexandre, PINARD Marie-Jeanne, ROUSSET Christian, SAVY Stéphane, SOUPIZET Daniel, WAPELHORST Claudine.

Absent : /

Secrétaire : DUMAINE Christelle

### **2020-09-01 PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG - ABORDS DE L'ABBAYE - PHASE 2 - PRESENTATION**

M. BURIN Geoffroy présente aux conseillers municipaux les différents éléments préparatifs à l'élaboration du projet définitif :

- Diagnostic de l'existant et éléments à mettre en valeur
- Objectifs à atteindre (circulation, point de vue, accès ...)
- Deux versions du projet avec deux variantes chacune.

M. BURIN rappelle que les réunions de travail préalables ont d'ors et déjà été menées avec la participation des partenaires institutionnels (techniques et financiers) afin d'avoir leur avis, leurs conseils et leur appui.

M. SOUPIZET informe les conseillers de l'avancée du diagnostic d'archéologie préventive en cours. M. BURIN modifiera le projet si des découvertes majeures sont faites. Il rappelle également que, comme pour la tranche 1, une surveillance de travaux pourra être imposée par la DRAC avec une incidence financière non négligeable.

Sur la base de ces propositions, le conseil municipal est invité à réfléchir dans la mesure où rien n'est figé pour le moment.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, fort de ses nouveaux éléments, s'engage à réfléchir au projet.

### **2020-09-02 APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE LA FOURRIERE**

M. le Maire informe le conseil municipal que lors de sa séance du 14 octobre 2020, le conseil syndical a statué favorablement sur l'adhésion de trois nouvelles communes.

Conformément à l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales, le syndicat notifie à ses communes et EPCI adhérents la délibération faisant acte de ces nouvelles adhésions, entraînant modifications des statuts.

Cette modification de statuts est subordonnée à l'accord des conseils municipaux ou communautaire.

Il est demandé au conseil municipal de valider l'adhésion des communes de Vindelle, Chabrac et Turgon au syndicat mixte de la fourrière.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, valide les nouveaux statuts du syndicat de la fourrière.

### **2020-09-03 CHANGEMENT DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Le tarif de la cantine scolaire est actuellement fixé à 2 € et inchangé depuis une dizaine d'années.

Il est le même dans toutes les communes du SIVOS BOREALL quelques-soient les coûts du service supportés par ces communes.

Afin de prendre en compte l'augmentation des différentes charges (salaires, denrées, consommables), au fil des années, il est proposé par toutes les communes du SIVOS d'augmenter ce tarif à 2.10 €.

Les autres tarifs restent inchangés.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, valide les tarifs suivants :

Enfants :	2.10 € / repas
Employés et ATSEM :	3.00 € / repas
Enseignantes (plateaux) :	4.00 € / repas

Il charge le Maire ou l'un de ses adjoints d'appliquer ces nouveaux tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### **2020-09-04 ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIVOS BOREALL**

Le Maire informe les conseillers municipaux que sur demande de la préfecture, les statuts du SIVOS ont dû être modifiés afin que chaque titulaire puisse avoir un suppléant. Le conseil municipal doit donc les valider avant que le document ne soit envoyé au contrôle de légalité.

Mme PINARD donne lecture des nouveaux éléments et demande aux conseillers de se prononcer.

De plus, le conseil doit également désigner deux suppléants pour les deux titulaires que sont M. SOUPIZET Daniel et Mme PINARD Marie-Jeanne.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Adopte les nouveaux statuts du SIVOS BOREALL
- Désigne comme délégués titulaires Mme WAPELHORST Claudine et M. BURBAUD Didier

Il charge le Maire ou l'un de ses adjoints d'en informer le SIVOS.

#### **2020-09-05 SIVOS BOREALL - PARTICIPATION FINANCIERE**

Le SIVOS BOREALL étant un peu juste au niveau de la trésorerie à cause du contexte spécial et à la prise en charge de coûts supplémentaires (*augmentation conséquente des charges de personnel due au COVID, accompagnement des enfants dans le bus, retard de réception des subventions régionales pour les transports scolaires...*), il est nécessaire de prendre une décision pour assouplir la gestion du budget.

Il est donc proposé de passer le montant de la participation de chaque commune à 800 € par élève dès janvier 2021 (au lieu de 700 € auparavant).

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide le montant de la participation de la commune au SIVOS BOREALL à 800€par élève à compter du 01 janvier 2020.

Il charge le Maire ou l'un de ses adjoints de faire appliquer cette décision.

#### **2020-09-06 ACQUISITION D'UN NOUVEAU POSTE INFORMATIQUE + TRANSFERT DES DONNEES**

Le Maire informe les conseillers que le poste informatique « maitre » présente de très forts signes de dysfonctionnement. Il s'éteint plusieurs fois par jour sans aucune raison. Après vérification, l'ordinateur a été acheté il y a 5 ans et demi.

Il y a quinze jours, une coupure a causé un gros problème et deux interventions ont été nécessaires (informaticien + prestataire logiciel mairie). Il est donc grand temps de le remplacer.

Afin de faire les choses le plus rapidement possible, un devis a été demandé en urgence au professionnel qui nous avait rapidement dépanné.

Acquisition matériel : 1 390 € TTC + Transfert dedonnées : 252 € = 1 642 € TTC

Afin de pouvoir régler cette dépense, il est également nécessaire de prévoir la décision modificative suivante :

Objet		Augmentation crédits		Réduction crédits	
		Article	Montant	Article	Montant
Mobilier – Travaux bâtiments communaux	DI			2184 - op 162	- 810 €
Mobilier – Matériel bureau et informatique	DI			2184 - op 107	- 700 €
Matériel inf. – Matériel bureau et informatique	DI	2183 - op 107	1 510 €		

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Décide d'acquérir en urgence le matériel nécessaire tel que décrit ci-dessus afin de ne pas perdre plus gravement de données
- Valide la décision modificative ci-dessus

Il charge le Maire ou l'un de ses adjoints de faire appliquer cette décision

#### **2020-09-07 TARIFS REMBOURSEMENT EAU ET ELECTRICITE – ( CARAVANE STADE)**

Le Maire informe le conseil municipal qu'un des ouvriers travaillant sur la station de gaz a demandé à stationner sa caravane au stade. Les campings ne sont en effet pas tous ouverts en cette période hivernale et il souhaitait être le plus près possible du chantier.

Afin d'avoir un minimum de confort, il a bien entendu accès à l'eau et à l'électricité.

Le conseil municipal doit donc fixer un tarif pour pouvoir facturer ce service à cette personne voir à d'autres par la suite.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal fixe le tarif d'accès à l'eau et à l'électricité à 30 € par mois soit 7.5 € par semaine

Il charge le Maire ou l'un de ses adjoints de faire appliquer cette décision

#### **2020-09-08 CHANGEMENT DU DEFIBRILLATEUR - GROUPEMENT DE COMMANDE**

Le Maire fait part d'un message de Bertrand WALTER de la Communauté de Communes de Charente Limousine qui informe la commune d'une étude de tarifs concernant un groupement d'achats de défibrillateurs pour l'année 2021.

En effet, les défibrillateurs achetés en 2011 par les ex communauté de communes de Haute Charente et du Confolentais, ont une durée de vie de 10 ans. Ils seront donc obsolètes l'année prochaine.

Le pack demandé contiendra : un défibrillateur entièrement automatisé, armoire externe, un pack signalétique, des électrodes adultes et pédiatriques, une batterie supplémentaire et un contrat de maintenance.

Il faut décider de la participation au groupement de commande et indiquer le nombre de packs souhaités pour la commune (extérieur ou intérieur).

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commande de défibrillateurs mise en place de la Communauté de Communes de Charente Limousine.

La commune souhaite un seul défibrillateur extérieur .

Il charge le Maire ou l'un de ses adjoints d'informer la Communauté de Communes de Charente Limousine.

#### **2020-09-09 CENTRE DE GESTION - CONVENTION « RECRUTEMENT - REMPLACEMENT - RENFORT »**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose, avec son service Emploi, d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans le cadre de deux missions :

- L'aide au recrutement d'agents contractuels ou titulaires employés directement par la collectivité ;
- La recherche de candidats et le portage de contrats :
  - o pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles,
  - o pour apporter un renfort dans le cadre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,

- pour pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire
- pour des missions permanentes à temps complet ou non-complet lorsque le poste peut-être pourvu par un contractuel (dans la limite de 6 années).

Si la loi du 06/08/19 de Transformation de la Fonction Publique a étendu les possibilités de recours aux agents contractuels, elle a parallèlement imposé un certain formalisme procédural par son décret d'application du 19 décembre 2019 qui vise à garantir le respect du principe de l'égal accès aux emplois publics et l'absence de discriminations.

En outre, le Centre de Gestion fait vivre une base de données de candidats aux divers métiers de la fonction publique territoriale afin de mieux cibler les compétences attendues lors des remplacements ou renforts sollicités par les collectivités adhérentes et élargir les profils proposés.

Pour ce faire, une nouvelle convention de service est proposée à partir du 01/01/21, en application des dispositions des articles 23 et 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Elle remplace les conventions « Intérim » et « S.M.I. » qui sont résiliées et prennent fin.

La signature de la convention emporte adhésion au service sans que son utilisation ne soit systématique ni obligatoire pendant la durée de ladite convention. L'adhésion au service est gratuite. Les prestations sont facturées à la demande.

Considérant que notre collectivité est déjà utilisateur du service S.M.I et/ou Intérim proposé par le Centre de Gestion ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention et ses annexes ;

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention de service « Recrutement – Remplacement – Renfort » ci-annexée, avec le Centre de Gestion de la Charente.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Renégociation du contrat « Gaz »: Suite à l'installation de la chaudière à gaz et donc en vue d'une consommation future plus importante, Mme LACROIX a renégocié le contrat pour la fourniture de gaz. Les tarifs beaucoup plus intéressants ont été obtenus.

Chaudière à plaquettes: Il y a de plus en plus de problèmes d'alimentation. Il va falloir étudier un nouveau système l'année à venir.

Vente maison Dufour: Finalement les acheteurs potentiels se sont désistés.

Dégradation des vestiaires du stade: L'assurance a accordé une indemnisation de 3706.02 €. Il restera donc à charge environ 20% pour les réparations.

Arrêté de péril: M. le Maire fait un résumé de la formation qu'il a suivi sur ce sujet. Des courriers vont être envoyés aux propriétaires des biens qui sont à risque pour autrui.

ATD16: M. Becker a représenté la commune à l'assemblée générale de l'ATD16 le 24 novembre dernier. Il fait un compte-rendu des informations reçues notamment des missions de l'ATD (sauvegarde informatique, maîtrise d'ouvrage, assistance juridique, administration numérique...) Certains thèmes pourraient être intéressants pour la commune.

Cantine: Une nouvelle organisation a été mise en place avec les fournisseurs dans l'intérêt de tous. Elle semble fonctionner parfaitement.

Bulletin municipal: Il est en cours d'élaboration, il devrait être imprimé durant la première quinzaine de janvier 2021.

Travaux de voirie: Suite à de fortes dégradations et à un sérieux risque d'effondrement, le département a fait procéder en urgence à des travaux sur le pont de la route de Brillac.

Busage terrain Perrin: M. LAVERGNE, nouveau propriétaire du terrain cadastré F 119, demande le busage du fossé drainant les eaux pluviales du haut du bourg dans l'ancien vivier. Il devra faire une demande écrite qui sera transmise aux services compétents.

CALITOM: M. BLE est venu présenter aux élus la nouvelle taxe spéciale pour les collectivités. Cette taxe portant sur tous les containers noirs à la disposition de la population.

Lampadaire: Le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de demande d'un lampadaire dans la rue Jourdain 1<sup>er</sup>. Un devis va être demandé au SDEG pour l'intégrer si possible au budget 2021.

Colis de Noël: Les colis à destination des enfants et des personnes âgées seront confectionnés le samedi 12 décembre. Les conseillers intéressés seront les bienvenus.

La séance a été clôturée à 22h30